

Connectez-vous sur

monespacefamille.fr

pour découvrir dès aujourd'hui
votre nouveau service



monespacefamille.fr



Services citoyens pour l'enfance



Les services enfance de votre commune sont en ligne !

Réalisez vos démarches

- En quelques clics à tout moment
sur monespacefamille.fr

Simplement et gratuitement

- Cantines, centres de loisirs, services périscolaires, ...
Vous pouvez désormais gérer très simplement
et gratuitement vos réservations sur internet.

Concrètement, comment faire ?

- Dès que la collectivité a activé votre compte espace famille, vous recevrez un email avec un lien pour finaliser la création de votre compte.
- Complétez les informations demandées puis cliquez sur « Enregistrer » pour valider votre compte.
- Vous avez ensuite accès à votre espace famille.

Astuce : Si vous possédez un compte sur mesfacturesonline.fr vous pouvez utiliser vos identifiants de connexion sur monespacefamille.fr et gérer les deux espaces avec le même compte.

Vous pourrez **associer les services de plusieurs communes** en adhérant à d'autres collectivités qui utilisent également monespacefamille.fr.

Consultez, réservez, signalez

- **Consultez les présences de vos enfants :** sélectionnez le service concerné puis l'enfant inscrit, le calendrier affiche les présences et les absences de votre enfant pour chacune des prestations/activités.
- **Réservez des prestations ou activités :** sélectionnez le service concerné et l'enfant pour lequel vous souhaitez effectuer une réservation puis utilisez le calendrier ou la vue période pour valider les dates.
Complétez vos réservations pour d'autres enfants et/ou d'autres prestations en fonction de vos besoins. Une fois vos réservations terminées, cliquez sur « Valider » pour enregistrer votre demande :
 - Si les réservations nécessitent un pré-paiement, vous serez dirigé vers une page de paiement en ligne.
 - Si les réservations sont payables en fin de mois, celles-ci seront automatiquement prises en compte par les agents de votre collectivité.
- **Signalez une absence :** sélectionnez le service concerné et l'enfant pour lequel vous souhaitez signaler une absence puis cliquez sur les prestations que vous souhaitez annuler.
Attention : Les annulations sont possibles dans les délais impartis par votre collectivité.
- **Formulez une demande :** sélectionnez une catégorie et envoyez votre demande via le formulaire associé.

Informations profil

COMPTE FAMILLE RESPONSABLES ENFANTS

Gérez les informations associées à votre profil (département du foyer, Email, numéros de téléphone).

Si vous souhaitez mettre à jour des informations importantes comme votre adresse de domicile pour laquelle vous devez fournir un justificatif de domicile ou bien nous signaler une allergie alimentaire concernant un enfant, nous vous préconisons de créer une demande via l'onglet Mes demandes.

Nom de la famille *

Cette information sera utilisée pour le nom de votre foyer.

Adresse e-mail *

Important : Il s'agit de votre identifiant de connexion, conservez-le bien.

Si vous souhaitez changer votre mot de passe, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Changer son mot de passe](#)

Réalisez vos démarches
Simplement
et gratuitement

Faire une demande Historique des demandes

Informations liées à votre demande

Thématique :

Autorisation de récupération d'un enfant

Je souhaiterais autoriser... à venir récupérer mon enfant à partir de...

Pièce(s) jointe(s) obligatoire(s)

Sélectionnez les documents à demander pour finaliser votre demande.

Pièce identité

Choix en format : aucun fichier choisi

Un service Citopia

Mes réservations

Sélectionnez le service / le site

Sélectionnez l'enfant pour lequel vous souhaitez consulter / modifier des réservations

Prévisions hebdomadaire Semaines	L	M	M	J	V
Semaine 29 du 18/07/2016 au 22/07/2016	18	19	20	21	22
REPAS	✓	✓		✓	□
Semaine 30 du 25/07/2016 au 29/07/2016	25	26	27	28	29
REPAS	✓	○		○	○
Semaine 31 du 01/08/2016 au 05/08/2016	01	02	03	04	05
REPAS	□	□		□	□
	10	11	12		

Mes réservations
ALVARO SANCHEZ-CORDOVES
3 REPAS

Un service Citopia

Validez votre panier pour finaliser les demandes d'annulation. Vos demandes d'annulation font l'objet d'un traitement par les agents. Celles-ci peuvent générer un remboursement ou non selon le règlement du service. Contactez votre collectivité pour en savoir plus.

Connectez-vous sur monespacefamille.fr
pour découvrir dès aujourd'hui votre nouveau service